



Conditions générales

Identification et vaccination.

Ne sont admis à la pension que les chiens identifiés et vaccinés. Les vaccinations devront être à minima contre la maladie de Carré, la Parvovirose, l'Hépatite de Rubarth, Parainfluenza et Leptospirose (CHPPi + L).

Le vaccin contre la rage est fortement recommandé mais non obligatoire (dans ce cas, la pension décline toute responsabilité en cas d'infection) .

Conditions d'acceptation de l'animal.

Seuls les chiens sociables avec leurs congénères, sont admis en pension. La pré-visite de votre chien est obligatoire avant son séjour. Nous nous réservons le droit de refuser l'entrée d'un animal qui semble malade ou contagieux mais également si nous jugeons que le comportement de l'animal n'est pas adapté aux conditions d'hébergement.

Les femelles non stérilisées sont acceptées à condition que les chaleurs ne surviennent pas durant le séjour. Les propriétaires devront préciser la date des dernières chaleurs avant toute réservation et les indiquer dans le carnet de santé.

Dans le cas où les chaleurs arriveraient malgré tout pendant le séjour, la chienne sera isolée dans un chalet, un surcoût sera alors facturé.

Les mâles dont les chevauchements seraient excessifs, ainsi que les mâles qui feraient des marquages récurant à l'intérieur des bâtiments, seront blacklistés. De plus, si la tranquillité des autres pensionnaires est impactée, Les p'tites truffes se réservent le droit d'isoler votre chien, un supplément sera alors facturé en fin de séjour.

Les chiots sont acceptés en garderie à partir de 4 mois, et à partir de 6 mois pour la pension.

Les chiens de catégorie 1 et 2 ne sont pas admis à la pension. En cas de doute, une attestation vétérinaire pourra être demandée pour valider la non-inscription du chien à l'une de ces catégories.

Les chiens nécessitant un traitement médical sont acceptés à la pension à condition que le propriétaire fournisse les médicaments et/ou traitements pour toute la durée du séjour, accompagnés d'une ordonnance vétérinaire valide.

Afin d'assurer l'hygiène des locaux, les animaux doivent avoir reçu un déparasitage interne ou externe 15 jours maximum avant l'entrée dans la pension.

Tout parasite détecté imposera, un traitement, facturé en supplément, à la fin du séjour.

Conditions d'inscription et accueil

Une personne de confiance devra obligatoirement être déclarée en cas d'impossibilité de joindre le propriétaire en cas d'urgence. Cette personne devra être joignable et disponible durant toute la période du séjour.

Conditions d'hébergement de l'animal.

Il sera indispensable de préciser toute intolérance ou allergie alimentaire avant l'arrivée du chien en pension.

Le propriétaire confie son animal en connaissant la hauteur des clôtures et grilles (2m pour les parties communes, 1m20 pour les promenades collectives), en conséquence de quoi la responsabilité des p'tites truffes ne peut pas être envisagée en cas de fugue de l'animal depuis la pension.

Objets personnels.

Les objets personnels de votre toutou ne sont pas acceptés, dans le but d'éviter toute dégradation ou protection de ressource. Les P'tites Truffes fournissent un panier adapté à la taille de votre chien, une couverture, des gamelles et des jouets.

La nourriture en quantité suffisante pour toute la durée du séjour sera fournie par les propriétaires, afin d'éviter les problèmes intestinaux dus au changement. Les croquettes devront être dans leur emballage d'origine, avec le dosage précis. Elles seront stockées par la suite dans des containers hermétiques.

Des croquettes de la marque seront fournies si besoin, au tarif de 3€/jour. Les effets secondaires dus au changement d'alimentation (diarrhée, vomissement...) ne pourront être imputés à la pension et le nettoyage éventuel des locaux sera facturé.

Maladies et accidents.

Pendant la durée du séjour du chien, le propriétaire autorise la pension à procéder aux soins de premiers secours et/ou interventions vétérinaires estimés nécessaires et accepte d'en régler les frais par remboursement à la pension sur présentation des justificatifs du vétérinaire.

Le propriétaire autorise la pension à transporter le chien dans son véhicule jusqu'à la clinique vétérinaire référencée par la pension. Vous nous donnez l'autorisation d'administrer les médicaments (fournir ordonnance et traitement) et effectuer les éventuels soins prescrits. La responsabilité de la pension sera déchargée de tous problèmes de nature imprévisible ou si l'agressivité du chien empêche tous soins.

Décès de l'animal.

En cas de décès de l'animal pendant le séjour, notre responsabilité ne peut être engagée et les frais resteront à la charge du propriétaire. Le propriétaire peut demander une autopsie par le vétérinaire de son choix, à ses frais. Le compte-rendu établi par le vétérinaire établira si la responsabilité de la pension est en cause.

Abandon.

Dans le cas où l'animal ne pourrait pas être repris à la date prévue au contrat, le propriétaire s'engage à en aviser Les P'tites Truffes. Un supplément pourra être appliqué au tarif journalier si les conditions d'hébergement doivent être adaptées du fait de ce séjour prolongé.

A défaut, 8 jours après la date d'expiration du contrat, l'animal sera considéré comme abandonné. La pension confiera l'animal à la SPA ou à un refuge et tous les suppléments seront à la charge du

propriétaire. Une plainte pour abandon sera systématiquement déposée auprès de la gendarmerie ou d'une association de protection animale.

Facturation.

Toute journée ou demi-journée de pension entamée est une journée due.

Le propriétaire reste responsable de tous les dommages éventuels causés par son animal pendant son séjour en pension. Les destructions (sauf dégradations des espaces verts et des jeux fournis par la pension), ou la malpropreté à l'intérieur de l'habitat feront l'objet d'une facturation supplémentaire équivalente aux frais engendrés et/ou de franchise de l'assurance.

Réservation et règlement.

Pour toute confirmation de séjour, un acompte correspondant à 20% du montant du séjour sera demandé.

En cas d'annulation :

-dans les 15 jours avant la date du séjour, l'acompte ne sera pas remboursé.

-dans les 7 jours avant la date d'arrivée, le montant total prévu pour la durée du séjour sera facturée.

Tout séjour entamé est un séjour dû, même si le propriétaire reprend de manière anticipée son animal. Le solde de la pension est à régler au plus tard le jour du départ de l'animal.

Le jour d'arrivée

Documents à fournir :

-Conditions générales signées

-carnet de santé à jour

-papiers d'identification

-ordonnance médicale si traitement en cours

Horaires d'ouverture et d'accueil

Les arrivées et départs se font uniquement sur RDV et pendant les horaires d'ouverture.

Afin d'accorder un temps d'accueil et de départ de qualité à chaque chien, il vous est demandé de respecter l'horaire de votre rendez-vous, que ce soit pour l'arrivée ou le départ de votre animal. En cas de contre-temps, le client s'engage à prévenir Les P'tites Truffes au plus tôt, afin de reprogrammer le rendez-vous.

Droit à l'image

La pension se réserve le droit d'utiliser les photos des animaux sur son site internet ou ses pages Facebook et instagram.

Le propriétaire confirme avoir pris connaissance et accepte les conditions générales du règlement intérieur des P'tites Truffes.

Signature du propriétaire
Précédée de la mention « lu et approuvé »